

COMPTE RENDU DU CSAL-FS DU 20 MAI 2025

Après lecture de 3 liminaires des 4 organisations syndicales présentes, le Président a principalement répondu à notre liminaire. Il se retranche derrière la précédente réponse du secrétariat général qui limite les formations SST aux seuls agents techniques.

1. Présentation du budget 2025 : pour avis

Après une suspension de séance, les organisations syndicales ont décidé de suspendre les formations en lien avec le secourisme (Gestes Qui Sauvent et PSC1) tant que l'on n'a pas une réponse claire et argumentée juridiquement de l'administration sur les formations SST. Le Président a décidé de maintenir malgré notre avis défavorable les formations PSC1.

2. Questions diverses :

- L'administration n'a pas encore de date officielle pour la fermeture du restaurant administratif de La Poste.
- Le déménagement de la trésorerie hospitalière se fera dans le courant du mois d'avril 2026.
- Une ISST, Stéphanie Javelle, a été nommée et prendra son poste en février 2026. Elle sera basée à Lyon car elle aura plusieurs départements dans son périmètre (03 15 43 63 69 et 42).

Les élues CGT titulaires : Nadège RICLAFE et Marion AUZAT

L'élue CGT Suppléante : Nezha CHAZELLE

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT :

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour, je cite Mme Clément, « un dialogue social que je souhaite constructif ».

Si nous souhaitons construire ensemble, il faut avant tout être à l'écoute des principaux intéressés : les agents.

Les agents, ce qu'ils veulent, c'est exercer leurs missions dans de bonnes conditions, qu'elles soient humaines ou matérielles. Ils veulent se sentir en sécurité au travail.

Dans la note d'orientation ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026, on peut lire en préambule que « la préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents constituent un enjeu prioritaire pour les ministères économiques et financiers » et

que « celui-ci s'est traduit, depuis plusieurs années, par une politique ambitieuse, dotée de moyens humains et financiers importants ».

Soyons ambitieux comme le préconise cette note et ne lésinons pas sur la santé et la sécurité des agents. Donnons-leur une vraie formation en termes de secourisme, et non pas une formation au rabais, sous-couvert de coupe budgétaire.

Dans notre département, vous refusez de maintenir des formations SST pour l'ensemble des agents, alors que cela est tout à fait envisageable.

En effet, la circulaire restreint les formations SST comprises dans le marché national aux seuls agents techniques. Il nous est alors possible de maintenir des formations SST hors-marché pour les autres agents, d'autant plus que cela rentre tout à fait dans le budget.

La formation PSC1 préconisée n'est pas assez complète, plus chère et ne valide pas les agents en tant que Sauveteurs Secouristes du Travail. Qualification qui, soit dit en passant, arrange bien la Direction qui affiche la liste des SST dans chaque site. Si vous supprimez cette formation, il n'y aura plus cet affichage et les agents ne sauront plus qui est compétent en secourisme. Nous avons d'ailleurs constaté lors de la visite de site au SIP de Berthelot que les agents ont le réflexe de se référer à l'affichage des SST pour les solliciter.

Pour rappel, selon l'INRS : « le SST a pour mission de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise ». À ce jour, aucune autre formation ne permet l'acquisition de ces compétences spécifiques.

En termes de coût, une journée de recyclage SST coûtait en 2024 44 € par agent (88 € pour la formation initiale qui dure deux jours). Une journée de formation PSC1 coûte dans le nouveau marché 75 € par agent. Pourquoi choisir une formation moins complète, moins qualifiante et plus onéreuse ?

Dans notre département, les agents techniques ne sont pas tous formés SST. Par exemple, à Berthelot, aucun ne souhaite bénéficier de cette formation. Si l'un d'entre eux se blesse gravement, il sera rassuré d'être secouru par un SST du site. Et quand bien-même un agent technique serait formé, il serait bien en mal de se faire lui-même un pansement compressif ou autre geste technique appris en formation SST.

Et le SST ne se limite pas à la prodigation de gestes de premiers secours, c'est aussi et surtout un acteur de prévention sur son lieu de travail. Sans les SST et leurs connaissances acquises en formation, les services seront bien en mal de faire remonter les anomalies, les dysfonctionnements et les situations dangereuses dans les DUERP.

Monsieur le Président, les élus CGT vous demandent solennellement de revoir votre position sur les formations SST et de permettre aux agents qui le souhaitent, d'être formés, correctement et annuellement au secourisme.